

## La santé commence chez soi:

La vision de VON Canada sur les soins à domicile et dans la collectivité

### Sommaire



## CONTEXTE

Dans les années récentes, le Canada a connu une poussée de la demande pour des soins et services à domicile et dans la collectivité. À regret, cette augmentation de la demande ne s'est pas accompagnée d'investissements correspondants dans le secteur. Bien que les territoires de compétence aient pris des mesures pour améliorer la prestation de services à domicile et dans la collectivité, les systèmes demeurent à l'échelle nationale inadéquats, fragmentés et inaccessibles à beaucoup.

Le besoin d'une approche améliorée en faveur du secteur de soins à domicile et en milieu communautaire au Canada a un caractère d'urgence: voilà ce à quoi les Canadiens aspirent et qui représente également un pas essentiel vers une assurance de durabilité de notre système de soins de santé. Chez VON Canada, nous croyons que cet objectif sera achevé de la meilleure façon par une approche nationale des soins et services à domicile et dans la collectivité.

### LA SANTÉ COMMENCE CHEZ SOI: LA VISION DE VON CANADA SUR LES SOINS À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Au vu de l'état présent de la prestation de soins à domicile et dans la collectivité au pays et considérant que les Canadiens seront de plus en plus nombreux à solliciter l'intervention du secteur à l'avenir, la mise en place d'une approche nationale complète dans ce domaine s'impose. En tant que chef de file et innovateur reconnu dans le secteur des soins et services à domicile et dans la collectivité, VON Canada propose une nouvelle vision de ces services – exhortant les gouvernements et d'autres parties prenantes à saisir les occasions et à répondre aux besoins actuels et futurs des Canadiennes et des Canadiens en cette matière.

Afin de convertir la vision de VON Canada en réalité, des mesures immédiates devront être prises dans les six domaines stratégiques suivants:

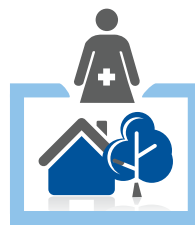
- Ressources humaines en santé
- Intégration de soins et services
- Technologies de l'information et des communications
- Prévention et contrôle des maladies chroniques
- Soins informels
- Investissement dans les soins à domicile et dans la collectivité.

La vision des soins à domicile et dans la collectivité de VON Canada décèle les défis et les possibilités dans chacun de ces six domaines et formule des recommandations permettant d'aller de l'avant. Bien que les recommandations s'adressent en premier lieu aux gouvernements et aux dirigeants du réseau de la santé et des services sociaux, la réalisation de la vision de VON Canada exige de tous ceux qui sont chargés de façonner les soins de santé dans ce pays – les gouvernements, les intervenants du réseau de la santé et des affaires sociales, les collectivités et les Canadiens eux-mêmes – qu'ils s'y emploient d'un même élan.

### RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Un système de soins et services à domicile et en milieu communautaire bien enraciné et accessible faisant partie intégrante de notre régime public de soins de santé aidera les Canadiens à vieillir chez eux, à préserver leur santé et à les garder loin des salles d'urgence, des lits d'hôpital et des établissements de longue durée.

Les recommandations suivantes représentent un point de départ pour aider le Canada à bâtir un système de soins et de soutiens complet, souple et intégré permettant aux citoyens de garder leur autonomie et la santé dans leurs foyers.



#### 1. RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ (RHS)

Afin de maximiser la capacité des RHS, de mieux répondre aux besoins des Canadiens et d'accroître l'accès à des soins et services de haute qualité, VON Canada exhorte les

gouvernements de tous paliers à œuvrer de concert avec les intervenants du secteur pour:

- Payer aux travailleuses et travailleurs de la santé qui dispensent des soins et services à domicile et dans la collectivité le même salaire consenti aux collègues qui travaillent en milieu hospitalier et dans d'autres établissements de santé.
- Établir des normes d'éducation pancanadiennes pour les travailleuses et travailleurs non réglementés et des compétences de pratique et des lignes directrices à l'intention des travailleuses et travailleurs réglementés et non réglementés.
- Élaborer, subventionner et mettre en œuvre de stratégies de recrutement et de maintien de l'effectif conçues spécialement pour le secteur des soins à domicile et dans la collectivité, aussi bien à l'adresse

du personnel rémunéré que des bénévoles.

- Donner davantage accès aux possibilités d'éducation et de formation pour les étudiants, le personnel et les bénévoles.
- Fonder les prévisions dans le domaine des RHS sur les *besoins* exprimés par les clients du secteur des soins à domicile et dans la collectivité.
- Développer des outils électroniques devant assurer que les innovations et les meilleures pratiques pour le secteur des soins à domicile et dans la collectivité seront partagées parmi les travailleuses et travailleurs.
- Intensifier les efforts de recueil des données en matière de RHS en commençant par les travailleuses et travailleurs non réglementés qui exercent dans les secteurs public et privé ainsi que les bénévoles.

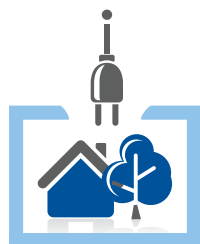


## 2. INTÉGRATION DE SOINS ET SERVICES

La vision de VON Canada comprend un modèle intégré de soins médicaux et sociaux et exhorte les gouvernements de tous paliers, en partenariat avec d'autres parties

prenantes à prendre les mesures suivantes:

- Évaluer les divers modèles nationaux et internationaux de soins à domicile et dans la collectivité afin de déterminer celui ou ceux qui conviennent le mieux aux Canadiens. L'évaluation des modèles devrait se concentrer sur l'accessibilité des services, leur qualité et rapport coût-efficacité et l'approche axée sur le client.
- Examiner la meilleure façon d'intégrer les services sociaux aux soins à domicile et dans la collectivité tout en assurant que les services sociaux ne sont pas absorbés et redéfinis selon l'optique des soins actifs.
- Élaborer des politiques et des modèles de livraison et financement qui encouragent et appuient les collectivités à entreprendre une planification intégrée et la prestation de soins et services d'un secteur à l'autre.



## 3. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

VON Canada souscrit aux recommandations formulées récemment dans le rapport de l'Association canadienne de soins et services à domicile intitulé *Intégration*

*des technologies de l'information et de la communication dans les soins et les services à domicile au Canada* (ACSDD,

mars 2008) . En particulier, VON Canada propose les mesures suivantes à tous les paliers du gouvernement:

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie en matière de technologie pour le secteur des soins à domicile et dans la collectivité. Établi en partenariat avec le secteur, l'objectif principal de cette stratégie devrait être une meilleure intégration intersectorielle et inclure au minimum les mesures clés suivantes:
  - Élargir le travail d'Inforoute Santé du Canada sur les DES afin d'y inclure le secteur des soins à domicile et dans la collectivité. Le but devrait être celui de créer un DSE exhaustif reliant tous les guichets de soins au cours des dix prochaines années.
  - Acquérir ou développer des systèmes électroniques de gestion de données cliniques pouvant être utilisés à domicile afin de saisir et de suivre les renseignements de santé des clients.
  - Faciliter le développement et l'acquisition de technologie à domicile devant profiter directement aux clients et à leurs prestataires.



## 4. PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES MALADIES CHRONIQUES

Afin d'aider à prévenir la maladie et à mieux gérer les maladies chroniques, VON Canada recommande que les gouvernements établissent des partenariats avec les intervenants dans les buts suivants:

- Accélérer la mise en œuvre de stratégies bien conçues de prévention et de gestion des maladies chroniques, tout en maximisant les contributions éventuelles de tous les secteurs. Les gouvernements doivent assurer un financement et des ressources suffisants ainsi que les outils de contrôle permettant d'évaluer les résultats. Il convient, au minimum, de prendre les mesures suivantes:
  - Encourager les employeurs à appuyer proactivement la santé de leur personnels grâce à des politiques favorisant une vie saine.
  - Collaborer avec le corps enseignant pour instituer des programmes scolaires (commençant au préscolaire) qui soulignent l'importance d'un mode de vie sain et alertent sur les conséquences des maladies chroniques.
  - Réviser les programmes à l'intention de tous les travailleurs de la santé afin d'inclure la formation sur les stratégies de prévention et de contrôle des maladies chroniques.

- Élaborer une stratégie de communications nationale afin de sensibiliser le public à la santé mentale et physique et aux maladies chroniques.
  - Financer des programmes ciblés pour intervenir auprès des populations « à risque » et les collectivités afin de prévenir et de mieux contrôler les maladies chroniques.
  - Prôner des modèles axés sur le client qui tiennent compte de la gamme variée de ressources disponibles dans les collectivités afin de promouvoir la santé et de gérer les maladies chroniques.
- Conforter le rôle du secteur des soins à domicile et dans la collectivité dans la prévention et le contrôle des maladies chroniques. Voici quelques exemples des stratégies visant à augmenter la capacité du secteur:
    - Adapter les ressources et les services de PCMC pour une utilisation à domicile.
    - Laisser aux clients et aux aidants l'option de choisir les services qui répondent le mieux à leurs besoins.
    - Œuvrer de concert avec les instances de la santé publique et des soins de santé primaires afin d'offrir aux gens des activités et des programmes de promotion de la santé sur mesure à leur domicile et au sein de leurs collectivités.
    - Mettre en œuvre des modèles souples de financement communautaire qui appuient la prestation à domicile de services « non traditionnels ».



## 5. SOINS INFORMELS

Afin de reconnaître les aidants familiaux en tant que membres de l'équipe de soins et de s'assurer que le rôle qu'ils assument n'entraînera pas un

fardeau excessif sur le plan physique, mental ou financier, VON Canada recommande que tous les paliers de gouvernements établissent des partenariats avec les intervenants afin de:

- Évaluer les besoins des aidants familiaux et leur fournir des services, de l'éducation et de l'information.
- Constituer un groupe d'experts chargé de se pencher sur la sécurité financière des aidants familiaux afin que la responsabilité assumée par ces derniers n'entraîne pas de pertes et l'insécurité financières.
- Entreprendre une campagne de sensibilisation mettant en valeur la contribution et les besoins des aidants familiaux.



## 6. INVESTISSEMENT DANS LES SOINS À DOMICILE ET DANS LA COLLECTIVITÉ

Afin de s'assurer que tous les Canadiens ont accès à toute la gamme des services à domicile et dans la

collectivité, VON Canada recommande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de prendre les mesures suivantes:

- Constituer un groupe de travail fédéral, provincial, territorial (F/P/T) chargé de développer et d'adopter à l'échelle nationale une approche complète des soins à domicile et dans la collectivité. Ce programme universel doit être régi par les principes inscrits dans les dispositions législatives afin de s'assurer que tous les Canadiens auront un accès égal, indépendamment des circonstances.
- Accroître l'investissement public dans les soins à domicile et dans la collectivité. Comme point de départ, il conviendrait que le Canada double immédiatement la part du PIB affectée au secteur, afin d'élever l'investissement canadien dans les soins à domicile et dans la collectivité à hauteur du chiffre moyen de 0.35 % des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

## CONCLUSION

L'honorable Tommy Douglas, considéré comme « le père de l'assurance maladie » et élu le plus grand Canadien en 2004, avait envisagé une mise en œuvre du régime en deux phases. La première phase devait assurer le financement public du système médical et la seconde l'étendue de services de santé au-delà des soins de courte durée. Alors que la première partie de cette vision a été mise en place, quelques décennies plus tard la deuxième partie reste encore à compléter.

La recherche et l'expérience nous confirment qu'en dépit de son exclusion de la *Loi canadienne sur la santé*, les soins et services à domicile et dans la collectivité jouent un rôle essentiel dans le maintien et l'amélioration de la santé des Canadiens et la viabilité des soins de santé dans leur ensemble. Le régime en place, cependant, ne répond pas aux besoins actuels de la population et la démographie et les autres tendances laissent présager qu'il sera loin d'y répondre à l'avenir. Le temps est venu pour les gouvernements d'œuvrer de concert pour instituer un régime complet de soins et services à domicile et dans la collectivité répondant aux besoins de tous les Canadiens afin qu'ils puissent donner le meilleur d'eux-mêmes à leurs familles, à leurs communautés et au pays tout entier.